



## COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL

Du 02 avril 2019 à St-Galmier

Présents:

SEM : Mrs Charbonnier Jean Yves, Gonon Pascal, Thizy Gilles,

CCFE : Mr, Rochette Georges, Mme Desjoyaux Armelle

CCMDL: Mrs Murigneux Pascal, Forissier Serge, Berne Marcel, Villard Patrick, Bonnier Daniel, Rousset Emmanuel, Rizoud Michel, Chaverot Gilles, Chaussende Alain, Raynard André, Rivoire Christian

COPAMO :

St André la Côte : Reynard Roger

Excusés : Morales Philippe (CCMDL), Gandilhon Michel (SEM)

Pouvoir : M Dupin Gilles donne pouvoir à M Rochette Georges

Secrétaire de séance : Gonon Pascal

Assistaient à la réunion : Isabelle Godorecci et Daniel Roche

En attendant l'arrivée de M Charbonnier, le quorum étant atteint, M Gonon ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués qui ont rejoint le Sima Coise.  
Il présente l'ordre du jour.

Arrivée de M Charbonnier

### **1<sup>er</sup> point : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2<sup>ème</sup> point : arrêté de décision du Bureau du 12 mars 2019**

Monsieur le Président explique que le Bureau s'est réuni le 12 mars dernier, afin de préparer le Comité Syndical et de prendre les décisions qui étaient inscrites à l'ordre du jour.  
Après avoir fait lecture de l'arrêté de décision, Monsieur le Président demande aux élus présents s'ils valident cet arrêté ou ont des remarques ou des oppositions.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3<sup>ème</sup> point : Information sur l'arrivée de nouveaux délégués**

M le Président présente les nouveaux membres qui ont rejoint le Comité Syndical

M Roger Reynard remplace M Marc Coste comme délégué titulaire pour la commune de St-André la Côte

M Gilles Chaverot et M André Raynard intègrent le Comité Syndical comme délégués titulaires de CCMDL pour l'ANC

M Alain Chaussende et M Christian Rivoire sont leurs suppléants.

M Gilles Dupin remplace M Eric Galichet comme délégué titulaire pour CCFE

Présentation du compte administratif du SPANC par Isabelle Godorecci

M Chaverot se fait confirmer que le SPANC du Sima Coise a un budget Investissement (compte de tiers qui s'équilibre en recettes et en dépenses) pour les travaux de réhabilitation et que le SPANC perçoit et reverse les subventions aux usagers.

M Charbonnier précise qu'il y a bien deux budgets séparés : un pour le SPANC et un pour le SIMA.

**Les nouveaux délégués arrivant en 2019 font la demande de ne pas participer au vote concernant l'exercice 2018 étant donné qu'ils n'étaient pas présents.**

**4<sup>ème</sup> point : Approbation du compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Madame Favard, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018

**5<sup>ème</sup> point : Approbation du Compte administratif 2018 du SPANC**

Sortie de M Charbonnier en dehors de la salle au moment du vote.

M Gonon, Vice-Président, préside la réunion.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Comité Syndical, devra délibérer

- Présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Résultats reportés 2017		2 838.56 €
Opérations de l'exercice 2018	117 370.76 €	131 077.55 €
<b>TOTAUX</b>	<b>117 370.76 €</b>	<b>133 916.11 €</b>
Résultat de l'exercice 2018		13 706.79 €
Résultats clôture avec reprise 2017		16 545.35 €

## INVESTISSEMENT

<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES ou DEFICIT</u>	<u>RECETTES ou EXCEDENT</u>
Résultats reportés 2017		29 430.92 €
Opérations de l'exercice 2018	455 769.75 €	375 310.30 €
<b>TOTAUX</b>	<b>455 769.75 €</b>	<b>404 741.22 €</b>
Résultat de l'exercice 2018	80 459.45 €	
Résultats clôture avec reprise 2017	51 028.53 €	
Restes à réaliser	67 774.42 €	156 778.95 €
Restes à percevoir		
Résultat global		37 976.00 €

Après le constat des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, la reconnaissance et la sincérité des restes à réaliser, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus seront arrêtés.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018

Retour de M Charbonnier qui préside de nouveau la séance.

### **6<sup>ème</sup> point : Affectation de résultat 2018:**

M Monsieur le Président rappelle le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 lors de cette séance.

Considérant le résultat d'exploitation du SIMA,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un EXCEDENT d'exploitation cumulé de 16 545.35 €

Le Comité Syndical :

- *APPROUVE à l'unanimité* l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 telle que présentée ci-dessous,

➤ Excédent antérieur reporté	2 838.56 €
➤ Résultat de l'exercice 2018	13 706.79 €
➤ Excédent cumulé au 31 Décembre 2018	16 545.35 €
➤ Besoin de financement de la section d'investissement	
➤ Affectation au compte 1068 « réserve »	
➤ Excédent résiduel à reporter	16 545.35 €

### **7<sup>ème</sup> point: Vote du budget 2019**

Présentation du BP 2019 par Isabelle Godorecci

Monsieur Murigneux explique que le budget 2019 est particulier car pour cette année, il inclue la prestation pour CCFE, le nouveau territoire et va intégrer l'apport de CCMDL et que ce sera probablement le dernier budget avec une section investissement importante du fait de la fin des aides de l'AELB pour les réhabilitations.

M Charbonnier souligne que c'est un coup dur pour le territoire car les aides ont permis de financer la réhabilitation de plus de 600 installations sur le territoire, ce qui outre la mise aux normes de ces dernières et les effets bénéfiques sur l'environnement a permis de faire travailler de nombreuses entreprises locales et a soulagé financièrement les ménages les plus modestes.

Monsieur le Président explique qu'après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2018, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

- . dépenses : 141 165 €
- . recettes : 141 165 €

- investissement :

- . dépenses : 738 145 €
- . recettes : 738 145 €

Le comité syndical vote à l'unanimité le BP 2019

**8<sup>ème</sup> point : délibération pour annuler et remplacer la délibération 819 bis relative à la cession du véhicule Peugeot Partner 89AAJ42**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la délibération 819 bis relative à la cession pour l'euro symbolique du véhicule Peugeot Partner 89 AAJ42 à Monsieur Piot a été invalidée par le contrôle de légalité car cette cession n'est pas justifiée par un motif d'intérêt général et ne comporte aucune contrepartie dès lors qu'elle est considérée comme un « cadeau ».

Monsieur le Président explique qu'il faut donc se mettre en conformité avec la législation et qu'il conviendra d'annuler et de remplacer la convention précédente par cette dernière sur la base d'une vente du véhicule Partner à M Piot.

Monsieur le Président explique que la valeur du véhicule de 2500 € qui avait été annoncée lors du précédent comité syndical est erronée car elle était basée sur un montant estimé pour une reprise et incluait donc une aide de Renault de 1200 € TTC, ce qui porte la valeur effective du véhicule à 1500 € TTC au lieu des 2500 € annoncés précédemment. Il expliquera également qu'à la suite du passage au contrôle technique, l'acquéreur devra faire réaliser des travaux (freins arrière) pour un montant chiffré par le garage Renault à 297, 72 € TTC.

Monsieur le Président propose donc aux membres du comité Syndical la vente du véhicule Peugeot Partner à M Piot correspond au montant estimé du véhicule sans la prime de reprise et déduction faite du montant des travaux à réaliser, ce qui porterait la valeur de la vente à 1202.28 € TTC.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'annulation et le remplacement de la délibération 819 bis par cette nouvelle.

**9<sup>ème</sup> point : Redevance transitoire pour les dossiers de permis de construire déposés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur les 14 communes ayant intégré le Spanc du Sima Coise au 01/01/19**

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 le SPANC du Sima Coise exerce ses missions sur tout le territoire de la CCMDL. Le Spanc du Sima Coise a donc repris 14 communes ayant un fonctionnement et des tarifs différents, avec dans certains cas, des usagers qui se sont engagés sur des projets avec des redevances différentes de celles du Sima Coise.

Monsieur le Président explique que cela est le cas pour les usagers en ANC ayant déposé des demandes de permis de construire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces derniers se sont engagés sur les bases de la redevance de CCMDL soit 150 € dont 25 % facturés au dépôt du permis de construire et 75 % à la remise du rapport de contrôle conception soit 112, 50 €.

Monsieur le Président explique que cette somme sera divisée par deux pour deux usagers ayant réalisé un assainissement commun, soit 56.25 € chacun.

Monsieur le Président précise que la liste des usagers concernés sera annexée à la délibération.

Monsieur le Président explique que pour ces usagers, ayant un engagement écrit préalable, le montant de la redevance demandé par le Spanc du Sima sera bien celui contractualisé au préalable.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la redevance transitoire pour les permis de construire déposés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur les 14 nouvelles communes.

Les élus abordent le transfert de compétence de l'ANC par CCMDL et le fait que les premiers contrôles ont débuté sur le territoire. Ces contrôles se passent bien, même si les conclusions amènent à de nombreux déclassements du fait du changement de réglementation entre le 1<sup>er</sup> et le deuxième contrôle.

M Chaverot souligne aussi tout l'intérêt du travail financier réalisé lors de la préparation du transfert de la compétence, ce travail a permis de ne pas entraîner une augmentation de la redevance pour les usages du nouveau territoire, ce qui rend le travail de l'agent plus confortable.

**10<sup>ème</sup> point : désignation des membres du conseil d'exploitation du SPANC**

Monsieur le Président explique qu'avec l'arrivée de nouveaux délégués pour le SPANC, il est nécessaire de renouveler la composition du Conseil d'Exploitation du SPANC.

Monsieur le Président propose de conserver la composition actuelle du conseil d'exploitation et d'intégrer les deux nouveaux représentants de CCMDL M Gilles Chaverot et M André Raynard et le nouveau délégué de St-André la Côte M Roger Reynard au Conseil d'Exploitation existant.

Le comité syndical valide à l'unanimité la nouvelle composition du Conseil d'Exploitation du SPANC.

**11<sup>eme</sup> point : Approbation du Compte de gestion 2018 du SIMA**

Présentation du compte administratif du SIMA par Isabelle Godorecci

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Madame Favard, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018

**12<sup>eme</sup> point : Approbation du compte administratif 2018**

Sortie de M Charbonnier en dehors de la salle au moment du vote.

M Gonon, Vice-Président, préside la réunion.

Suite à l'exécution du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2018, le Comité Syndical devra délibérer sur les montants ci-dessous,

FONCTIONNEMENT

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Résultats reportés 2017		64 818.83 €
Opérations de l'exercice 2018	556 599.06 €	513 478.23 €
<b>TOTAUX</b>	<b>556 599.06 €</b>	<b>578 297.06 €</b>
Résultat de l'exercice 2018	43 120.83 €	
Résultats cumulé avec reprise 2017		21 698.00 €

INVESTISSEMENT

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Résultats reportés 2017		111 382.91 €
Opérations de l'exercice 2018	188 188.36 €	122 222.02 €
<b>TOTAUX</b>	<b>188 188.36 €</b>	<b>233 604.93 €</b>
Résultat de l'exercice 2018	65 966.34 €	
Résultats cumulés avec reprise 2017		45 416.57 €
Restes à réaliser	21 102.00 €	
Restes à percevoir		0
Résultat global		24 314.57 €

Après le constat des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, la reconnaissance et la sincérité des restes à réaliser, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus seront arrêtés.

Le comité syndical approuve le compte administratif 2018 à l'unanimité.

**13<sup>ème</sup> point : Affectation du résultat 2018 :**

Retour de M Charbonnier dans la salle qui reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Président rappelle le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 lors de cette séance.

Considérant le résultat d'exploitation du SIMA,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un EXCEDENT d'exploitation cumulé de 21 698 €

Le Comité Syndical devra délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 telle que présentée ci-dessous,

➤ Excédent antérieur reporté	64 818.83 €
➤ Résultat de l'exercice 2018 €	- 43 120.83
➤ Excédent cumulé au 31 Décembre 2018 €	21 698.00
➤ Besoin de financement de la section d'investissement	
➤ Affectation au compte 1068 « réserve »	
➤ Excédent résiduel à reporter (002)	21 698.00 €

Le comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2018

**14<sup>ème</sup> point: Vote du budget 2019**

Présentation du BP 2019 par Isabelle Godorecci

Monsieur le Président explique qu'après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2018, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote de ce budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

. Dépenses : 608 991 € dont 320 567.74 pour GEMAPI

. Recettes : 608 991 € dont 320 567.74 pour GEMAPI

- investissement :

. Dépenses : 460 041 € dont 460 041 € pour GEMAPI

. Recettes : 460 041 € dont 460 041 € pour GEMAPI

Le comité syndical vote à l'unanimité le BP 2019 du Sima.

### **15<sup>ème</sup> point : Participation des EPCI et communes adhérentes suite au vote du budget 2019**

Monsieur le Président explique que conformément au DOB qui a été présenté lors du comité syndical du 11 décembre 2018 et au budget qui vient d'être voté, il sera fait appel à toutes les collectivités adhérentes au SIMA la participation pour l'année 2019 sur les dépenses de fonctionnement général (130 924.77 €) selon la clé de répartition CCMDL 56415.48 €, CCFE 46 818.70 €, SEM 27 140, 70 €, COMAPO : 392.27 €, St André la Côte : 157.11 €.

Pour les dépenses relatives aux travaux rivières sur les territoires des EPCI en investissement selon le DOB : CCMDL 44 154 €, CCFE 40 832 €, SEM 87 083 € et SIEA 4734 €.

Monsieur le Président explique qu'exceptionnellement pour l'année 2019, pour faire face à des problèmes de trésorerie liés au retard du versement de certaines subventions, il sera demandé un acompte de 25% aux EPCI sur leur participation en Investissement, le solde sera réclamé en fin d'année.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de participation 2019 des EPCI adhérentes et autorise Monsieur le Président à solliciter un acompte de 25 % sur la participation en investissement.

### **16<sup>ème</sup> point : modification de la constitution du Bureau**

Il est proposé suite aux changements de délégués de renouveler la composition du bureau. Jusqu'à ce jour, le bureau était composé de Mr Charbonnier JY, Gonon P (SEM), Galichet E, Rochette G (CCFE) Murigneux P, Bonnier D et Berne M (CCMDL) Coste M (St André la Côte / COPAMO). Il conviendra de pourvoir au remplacement de Mr Galichet (CCFE) et de Mr Coste (St-André / COPAMO) qui ne sont plus délégués titulaires ou qui ne peuvent pas assurer la charge pour des raisons professionnelles.

M Dupin et M Reynard sont sollicités pour les remplacer étant donné qu'ils appartiennent aux mêmes EPCI que leurs prédécesseurs.

Aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la nouvelle composition du Bureau.

### **17<sup>ème</sup> point : Demande de versement d'un dépôt de garantie pour le local technique**

Monsieur le Président explique que le propriétaire du local loué par le Sima Coise pour l'équipe environnement a demandé le versement d'un dépôt de garantie de 1400 €.

Monsieur le Président explique que cette somme sera conservée par le bailleur pendant toute la durée du bail.

A l'expiration de du bail, le dépôt de garantie sera restitué au Sima après paiement de tous les loyers, charges et accessoires ainsi que de toutes indemnités dont le Sima pourrait être débiteur.

Monsieur le Président explique également que ce dépôt de garanti sera revu lors de chaque modification de loyer.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le versement d'un dépôt de garantie pour le local technique.

### **18<sup>ème</sup> point : Renouvellement de l'adhésion à la FNCCR**

Monsieur le Président explique que le Sima Coise adhère depuis 2018 à la FNCCR qui est la **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** ou Territoires d'énergie France qui regroupe près de 500 collectivités locales qui organisent les services publics d'énergie, d'eau et d'environnement pour le SPANC et GEMAPI.

Monsieur le Président rappelle que cette adhésion offre :

- La possibilité de poser des questions via une adresse mail à des techniciens, Juristes réunis en groupe de travail pour répondre aux questions concernant l'ANC et la GEMAPI
- Permet de se connecter au site FNCCR pour avoir accès à la base de données : articles, newsletters, veille juridique sur ANC, Gemapi,
- Permet de participer à des journées à thèmes (ANC GEMAPI) avec participation sur place ou à distance (via une connexion sur site internet)
- Permet la Connexion au site : le Président, le Directeur du SPANC, un administrateur et les agents autorisés par l'administrateur.

Monsieur le Président explique que pour cette première année d'utilisation, les services rendus ont été utiles et de qualité avec une forte sollicitation de notre part pour des questions relatives au SPANC et aux marchés publics, c'est pourquoi il propose de renouveler l'adhésion à la FNCCR

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à la FNCCR

### **19<sup>ème</sup> point : Maintien du salaire des agents en CDDI pendant un arrêt pour maladie ou accident**

Monsieur le Président explique que « Tout salarié de droit privé ayant une année d'ancienneté dans la collectivité bénéficie, en cas d'absence au travail justifiée par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident constaté par certificat médical, d'une indemnité complémentaire à l'allocation journalière prévue à l'article L. 321-1 du code la sécurité sociale, s'il remplit les conditions requises ».

Monsieur le Président explique que cette règle s'applique aux agents en CDDI de l'équipe environnement et qu'en cas d'absence au travail justifiée par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident constaté par certificat médical, ces derniers ne remplissent pas toujours les conditions requises pour bénéficier de l'indemnité complémentaire.

Monsieur le Président informe le comité syndical que la collectivité peut, par délibération, proposer d'étendre aux contrats aidés, le dispositif applicable aux contractuels de droit public.

Monsieur le Président rappelle, que :

- Le Sima Coise a une vocation d'insertion à travers l'équipe environnement,
- Les agents en contrat aidé sont dans des situations professionnelles et sociales difficiles,
- Lorsqu'ils ne bénéficient pas de l'indemnité complémentaire, la perte de revenu peut accentuer leur fragilité.

Vu ces éléments, Monsieur le Président propose au comité syndical d'étendre le dispositif applicable aux contractuels de droit public aux contrats aidés afin que ces derniers bénéficient d'un maintien de salaire pendant un arrêt pour maladie (« Si ancienneté < 4 mois : aucune rémunération mais l'agent peut percevoir des indemnités journalières de la Sécurité sociale avec 3 jours de carence - Si ancienneté > à 4 mois et < 2 ans : 1 mois à plein traitement puis 1 mois à demi-traitement - Si ancienneté > 2 ans et < à 3 ans : 2 mois à plein traitement puis 2 mois à demi-traitement - Si ancienneté > 3 ans : 3 mois à plein traitement puis 2 mois à demi-traitement») ou pour accident.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le dispositif de maintien du salaire pour les agents en CDDI.

### **20<sup>ème</sup> point : Fixation des indemnités pour le Président et les Vices Présidents suite à la modification du taux**

Monsieur le Président explique aux membres du comité syndical que suite à la réforme initiée dans le cadre du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) l'IB terminal de la fonction publique servant de base de calcul aux indemnités de fonction des élus est passé de 1022 à 1027 au 1er janvier 2019.

Il est proposé au Comité Syndical d'allouer une indemnité à un taux de 15% de l'indice 1027 pour le Président et une indemnité à un taux de 7 % de l'indice 1027 pour les trois Vice Présidents à compter du 1er janvier 2019.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités

FONCTION	% DE L'IB 1027	INDEMNITE MENSUEL
Président	15 %	583.41 euros
Vice Président	7%	272.26 euros
Vice Président	7 %	272.26 euros
Vice Président	7 %	272.26 euros

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la fixation des indemnités de fonction des élus.

### **21<sup>ème</sup> point : Lancement d'un marché public pour les travaux de découverte du Vêrut**

Monsieur le Président explique, que dans le cadre du Contrat Territorial, année 2019, il est prévu des travaux de découverte du Vêrut à St-Galmier

Monsieur le Président explique que la réalisation de ces travaux nécessitera de faire appel à un prestataire extérieur (travaux nécessitant des engins mécaniques et un savoir faire particulier).

Monsieur le Président expliquera que ces travaux sont estimés à 120 000 € TTC, que les crédits sont inscrits au budget 2019 et qu'ils bénéficient de subventions à hauteur de 60 % dans le cadre du Contrat Territorial.

Monsieur le Président explique que le lancement d'une consultation par la procédure de marché adapté sera nécessaire pour ces travaux.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le lancement d'une consultation par la procédure de marché adapté et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

### **22<sup>ème</sup> point: Lancement d'un marché public pour les travaux de renaturation de la Platte**

Monsieur le Président explique, que dans le cadre du Contrat Territorial, année 2019, il est prévu la dernière tranche de travaux de renaturation de la Platte à Ste-Catherine.

Monsieur le Président explique que la réalisation de ces travaux nécessitera de faire appel à un prestataire extérieur (travaux nécessitant des engins mécaniques et un savoir faire particulier).

Monsieur le Président explique que ces travaux sont estimés à 50 000 € TTC, que les crédits sont inscrits au budget 2019 et qu'ils bénéficient de subventions à hauteur de 70 % dans le cadre du Contrat Territorial.

Monsieur le Président explique que le lancement d'une consultation par la procédure de marché adapté sera nécessaire pour ces travaux.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le lancement d'une consultation par la procédure de marché adapté et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

### **23<sup>ème</sup> point: Lancement d'un marché public pour les travaux de terrassement en rivière et les travaux forestiers**

Monsieur le Président explique que les marchés avec les entreprises Bercet pour les travaux de terrassement en rivière et Lornage pour les travaux forestiers arrivent à leur terme en juin 2019 et qu'il sera nécessaire de relancer une consultation pour assurer la réalisation des travaux prévus au Contrat Territorial.

Les appels d'offres se feront sur la base de marchés à procédure adaptée à bons de commande d'un an renouvelables 3 fois.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le lancement d'une consultation par la procédure de marché adapté à bon de commande et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

### **24<sup>ème</sup> point : Convention avec la commune de Chazelles sur Lyon pour l'entretien des sentiers**

Comme en 2018, des communes souhaitent l'intervention de l'équipe environnement pour assurer l'entretien des sentiers de randonnée communaux. Pour 2019, la commune Chazelles sur Lyon s'est prononcée pour bénéficier de l'intervention du SIMA. Le coût journalier pour 2019 est de 550€/jour.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer les conventions avec cette commune pour l'entretien des sentiers 2019.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de la convention pour l'entretien des sentiers avec la commune de Chazelles sur Lyon.

### **Questions diverses**

Monsieur Roche intervient pour expliquer au comité syndical que suite au désengagement de CCFE pour l'entretien des sentiers, l'équipe a vu fondre environ 15 jours de travail en été et qu'à l'heure actuelle, le travail réalisé avec la technicienne de rivière fait que pour l'année 2019, le Sima peut assurer les 200 jours de travail, mais qu'il faudra trouver d'autres missions pour l'avenir.

La question d'un appui pour l'entretien des bassins d'orages est abordée et un courrier va être envoyé aux communes et aux EPCI.

Un deuxième point est abordé : doit-on continuer à envoyer l'actualité mensuelle du SIMA car nous constatons une baisse de sa lecture (32 % pour la dernière). Les élus souhaitent toujours recevoir cette actualité et précisent qu'il ne faut pas omettre d'y intégrer les nouveaux délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Fait à Saint Galmier

Le 04/04/ 2019  
Jean Yves Charbonnier,  
Président

9